

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le **Règlement numéro 363-2020 décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC des Laurentides par les villes et municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien**, adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance tenue en date du 17 décembre 2020, est **entré en vigueur**.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement susmentionné au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 11 janvier 2021.



Isabelle Daoust, CPA, CGA
Directrice générale adjointe et directrice des finances